


Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-10 ;
Vu la délibération n°13 du 6 avril 2026 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président ;
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et des responsabilités de service et que cette délégation peut être étendue aux fonctions confiées par l'organe délibérant au Président ;
CONSIDÉRANT que Mme Céline AUPETIT assure les fonctions de Directrice de l'attractivité au sein du Pôle attractivité et développement économique ;
ARRÊTÉ
ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Céline AUPETIT, Directrice de l'attractivité au sein du Pôle attractivité et développement économique, pour la signature des documents suivants :
- Documents manuels et documents traités dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'attractivité ;
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations, justificatifs de dépenses, attestation de travaux d'un prestataire relevant de la Direction de l'attractivité ;
- Bonnes de transmission de diverses pièces relatives à la Direction de l'attractivité ;
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de dépenses de versement de subvention de la Direction de l'attractivité ;
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'attractivité entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou autre opérateur ;
ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 17 avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2026 ;
ARTICLE 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole ;
Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole
Signé électroniquement le 17/04/2026


ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Céline AUPETIT, Directrice au sein du Pôle attractivité et développement économique

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 28155.pdf
(.pdf, 158,1 Ko)

 TÉLÉCHARGER